

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Attractivité

Un accompagnement supplémentaire de 1 M€ a été voté en faveur de Ports de Normandie, notamment pour renforcer le site de production de pales de LM Wind.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Soutien au Site Universitaire

L'apport global à l'Université de Caen Normandie versé par l'agglomération du Cotentin s'élève à 480 000 € en 2020. Ce soutien s'inscrit dans la continuité de celui accordé en 2018.

À NOTER Mardi 9 février à 18h

Conseil communautaire
à Valognes
(Complexe Marcel Lechanoine)

ÉDITO

« Le Cotentin prend tout son sens »

● « Mes chers collègues,

(...) C'est dans les moments difficiles que la capacité à conjuguer les efforts est récompensée. Je pense, en l'espèce, que le Cotentin prend tout son sens alors que nous traversons une période délicate. Je vous présenterai dans quelques instants le plan d'accompagnement mis en œuvre ces dernières semaines (...).

Si nous avons mis notre activité entre parenthèses, nous n'aurions pas obtenu, que le 4^{ème} parc éolien normand soit finalement implanté à 32 km de nos côtés. Je me félicite de cette décision qui conforte une stratégie menée depuis plusieurs années par le territoire pour faire de Cherbourg et du Cotentin le cœur de la stratégie nationale de mix énergétique mais qui n'impactera pas les paysages grandioses du Cotentin. Pas plus qu'elle ne mettra en danger l'activité importante de nos pêcheurs.

Si nous avons mis notre activité entre parenthèses, nous ne trancherions toujours pas ce soir le dossier de l'exercice de la compétence de l'eau pluviale urbaine. C'est un dossier potentiellement lourd de conséquences pour le budget des communes et je vous propose donc de l'aborder en toute transparence, avec réalisme et avec pragmatisme (...).

Je vais vous proposer également ce soir de ne pas augmenter le prix de l'eau en 2021. Il s'agit d'une décision sans précédent pour notre collectivité (...). C'est aussi défendre une philosophie, celle de ne pas céder pas à la facilité d'augmenter les impôts ou les tarifs lorsque les budgets concernés présentent

quelques marges de manœuvres. Nous n'aurons pas toujours la possibilité de prendre de telles décisions, notamment quand des investissements incontournables seront à la clef.

Si nous avons mis notre activité entre parenthèses, nous ne vous proposerions pas de maintenir l'effort en matière d'enseignement supérieur. Or, s'il y a bien un domaine où il ne faut pas mollir, c'est bien celui-là.

Je terminerai ces propos qui témoignent de notre mobilisation collective au service de notre territoire avec un message d'inquiétude fort envoyé à l'Etat. Il ne s'agit pas d'un message de politique nationale, qui n'aurait pas sa place dans cette enceinte, mais d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences graves d'une non-compensation financière des dépenses et des pertes de recettes des collectivités du fait de la crise (...). A ce stade, alors que l'impact sur nos finances est estimé au bas mot à 2 M€, l'Etat s'est engagé à nous compenser cet effort à hauteur d'à peine... 150 000 €. C'est un non-sens absolu pour la relance. C'est une aberration quand on sait que contrairement à l'Etat nous devons, nous, présenter chaque année un budget à l'équilibre. Une fois n'est pas coutume, nous mettrons aux voix un vœu demandant au gouvernement de compenser nos pertes liées à la crise en 2020 et de garantir en 2021 nos recettes, en particulier celles touchant à la CVAE ».

David MARGUERITTE

Président de l'agglomération du Cotentin

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR...

Compétence Eaux Pluviales

● La compétence Eaux Pluviales Urbaines est, depuis le 1^{er} janvier 2020, une compétence obligatoire des Communautés d'agglomération. Au cours de cette année, les services du Cycle de l'Eau ont travaillé pour définir le contenu de cette compétence.

Pour cela, un repérage exhaustif et une cartographie du réseau sur l'ensemble des communes ont été effectués. Ainsi, près de 800 kilomètres de linéaire d'eaux pluviales urbaines ont été recensés sur le territoire du Cotentin.

Pour préciser ces estimations, l'agglomération associera les élus des différentes communes à ce recensement en procédant à des visites de terrain en 2021.

Néanmoins, ce dossier doit être piloté avec réalisme et pragmatisme. Réalisme parce que les sommes potentiellement mobilisables par transfert de charge vers l'agglomération pour l'exercice de cette compétence ne sont pas toujours facilement identifiables dans le budget déjà très contraint des communes ; pragmatisme car certains maires souhaitent continuer à piloter cette compétence.

Ainsi, cette délégation sera confiée aux communes qui le souhaitent au-delà de 2021 avec l'accord des conseils municipaux concernés.

Cette période doit permettre d'affiner avec les communes le périmètre des Eaux Pluviales Urbaines, d'organiser sa gestion, de fixer les conditions financières définitives du transfert et d'étudier la possibilité d'un maintien d'une délégation pour certaines communes de la gestion de la compétence.

L'IMAGE DU COTENTIN

Décembre 2020 Le Cotentin au pied du sapin

Pour soutenir les producteurs et commerçants locaux dans cette période difficile, l'agglomération a lancé en novembre la « Box Cotentin ». Objectif : offrir une variété des douceurs sucrées ou iodées au pied du sapin pour les fêtes de fin d'année.



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Lors du dernier Conseil

54 délibérations étaient à l'ordre du jour de la séance plénière du 8 décembre, l'occasion de revenir sur certaines d'entre elles.

• Le dispositif « Impulsion Résistance Normandie »

L'agglomération renouvelle sa collaboration avec la Région Normandie pour mettre en place un dispositif d'aide économique complémentaire pour les entreprises locales des secteurs les plus affectés par la crise sanitaire. Cette fois encore, avec « Impulsion Résistance Normandie », la Région et le Cotentin veulent jouer pleinement leur rôle aux côtés des entreprises pour ainsi répondre aux besoins d'accompagnement financier non couverts par les dispositifs existants, mis en place par l'État notamment. Une aide d'urgence de 1 000 € par salarié et plafonnée à 5 000 € sera ainsi proposée sur demande aux entreprises de moins de 5 salariés dans les secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel et ne bénéficiant pas du Fonds National de Solidarité (FNS) et enregistrant une baisse de chiffre d'affaires entre 30 et 50%

• Fonds de Concours

En abondant aux initiatives portées par les communes, l'agglomération soutient l'économie locale et les projets qui répondent aux besoins de la proximité. 33 nouveaux dossiers ont ainsi été déposés au 2nd semestre 2020 par les communes via la Commission d'attribution des Fonds de Concours et approuvés par le Conseil, soit une enveloppe de près de 1,2 M€ pour les financer.

• La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2020

La DSC a pour principale objectif d'assurer la péréquation d'une partie de la croissance des ressources de l'agglomération au profit des

communes membres. L'adoption du pacte financier et fiscal le 7 décembre 2017 détaillant les conditions de mise en œuvre de cette solidarité prévoit deux enveloppes distinctes : une dite solidaire et l'autre dite de neutralité. Le Conseil a approuvé le montant global de la DSC à verser aux communes membres, soit 5 429 677€ (+ 19,08% par rapport en 2019).

• Coopération territoriale

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Cotentin (SMC), le Conseil départemental de la Manche, l'agglomération du Cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin maintiennent leur dispositif de coopération territoriale en reprenant les engagements antérieurs en faveur du site universitaire, de la recherche et du développement de la filière énergie et ressources marines, des enjeux stratégiques qui concourent au rayonnement du territoire Manchois. Pour ce faire, le Conseil a autorisé la signature de la convention financière liant les trois collectivités.

• Pas d'augmentation du prix de l'eau

Il revient à l'agglomération de fixer les tarifs des services de l'eau et de l'assainissement. En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Conseil a décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau en 2021. Cette décision s'inscrit dans une volonté de ne pas pénaliser les usagers alors que le budget de l'eau dispose de quelques marges de manœuvre.

ET AUSSI...

• Délégation de pouvoir

L'assemblée a adopté une refonte des délégations de pouvoir du Bureau et du Président pour faciliter la gestion courante de l'agglomération et optimiser la réactivité des services. Le Conseil pourra ainsi se repositionner sur des éléments ayant un fort enjeu pour la collectivité et le territoire.

• Amicale du personnel

L'agglomération a renouvelé sa convention d'objectifs au profit de l'AMICAC afin de la soutenir dans les actions qu'elle initie en faveur du personnel communautaire. Ce soutien s'élève à 23 000€.

• Communication

Afin de promouvoir les produits emblématiques du territoire figurant au sein de la vingtaine de box « Le Cotentin au pied du sapin », le chroniqueur gastronomique Dominique HUTIN s'est mis en scène dans deux vidéos promotionnelles visionnées plus de 30 000 fois !

Tourisme en Cotentin

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur : lecotentin.fr ou par voie d'affichage au siège administratif de l'agglomération - Hôtel Atlantique - Bd Félix Amiot - CHERBOURG-EN-COTENTIN

Lettre des conseillers

#22 - Décembre 2020 - Communauté d'agglomération du Cotentin

Directeur de publication : David MARGUERITTE, Président - Réalisation : Direction de la Communication

Photo : Thierry HOUYEL. Diffusée par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers (communautaires et municipaux)

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

lecotentin.fr